

# Éditorial



**JACQUES PÉLISSARD**  
président de l'AMF

## Réforme territoriale : les idées forces de l'AMF

J'ai été reçu le 21 mai dernier par le chef de l'État avec André Laignel, premier vice-président délégué, et nous lui avons fait part des principales idées forces d'une réforme territoriale que porte avec constance l'AMF :

- Une loi cadre et lisible qui fixe les objectifs et les grands principes d'une nouvelle organisation territoriale.
- La mise en place d'une instance nationale de discussion et de négociation entre l'État et les représentants des collectivités territoriales sur les politiques nationales et européennes qui les impactent.
- Une évaluation financière préalable de toute réforme : au moment où le gouvernement annonce une réduction de plus de 11 milliards d'euros des concours de l'État aux collectivités, cette évaluation financière préalable permettrait de s'assurer qu'elle aboutira bien à l'objectif global partagé de maîtrise des dépenses publiques.
- Un véritable choc de simplification : l'AMF doute de la faisabilité des nombreux objectifs assignés aux divers schémas et plans régionaux. Ces documents ne doivent pas entraîner une stimulation de la dépense publique et un gaspillage d'énergie, au moment où les collectivités locales sont appelées à faire des efforts financiers très importants.

***L'État doit conserver un rôle de garant du respect des libertés locales. Diversité, oui, responsabilité oui, mais aussi unité !***

- Une organisation souple et efficace des communes : celles-ci ont beaucoup évolué en se regroupant dans l'intercommunalité. L'organisation du bloc communal doit rester souple afin de pouvoir s'adapter au contexte local tant en ce qui concerne la liberté de fixer l'intérêt communautaire que des modes de mutualisation. En parallèle, la proposition de loi sur « l'amélioration du régime des communes nouvelles » que j'ai déposée au nom de l'AMF et rédigée avec les services de l'État doit être discutée dès que possible par le Parlement pour faciliter la décision des communes volontaires intéressées.

- Dans le cadre des évolutions prévues pour les régions et les départements, les communes et les intercommunalités ont un rôle essentiel à jouer pour répondre à la demande de proximité et de responsabilité de nos citoyens. C'est ainsi que les communes pourraient, par

délégation, exercer directement des compétences liées à cette nécessaire proximité.

Dans ce débat sur la décentralisation, je redis, car c'est essentiel, que l'État doit conserver un rôle de garant du respect des libertés locales et de la cohésion nationale. Diversité oui, responsabilité oui, mais aussi unité !